

Il est possible que, lorsque le premier ministre ou un de ses assistants, je l'ignore, a examiné ces dossiers, il ait constaté que certains libéraux ont eu un passé douteux et il n'a pas voulu révéler ces dossiers. Le premier ministre devrait nous renseigner à ce sujet. Je regrette qu'il soit absent. Je suis aussi touché d'apprendre qu'il est atteint d'une grippe. Il est regrettable que cette question soit soulevée en l'absence du premier ministre, car c'est lui et son gouvernement qui sont les accusés. En plus il ne fait aucun doute que ce Parlement, aux yeux du public, est accusé. Le Parlement possède—ou possédait—une certaine dignité. Mais il devrait avoir cette dignité et si des députés, au gouvernement et ailleurs, se conduisaient convenablement vis-à-vis d'autres députés, le Parlement conserverait encore sa dignité.

J'ai été très embarrassé hier soir d'entendre au cours du programme *This Hour Has Seven Days* un des participants traiter la Chambre des communes de chambre commune. Certaines gens peuvent y trouver matière à rire mais cela ne devrait pas être lancé par la presse ni par d'autres. Cette Chambre est réservée à des personnes honorables et, pardessus tout, elle doit rester comme telle si nous voulons conserver le respect de la nation et remplir notre tâche de législateurs, pour guider et gouverner les citoyens.

L'initiative du premier ministre ne fait que refléter les défauts de ce Parlement. Le fond du problème est la faiblesse du gouvernement. Il n'a d'autre option, pour se venger, que de demander les dossiers sur les députés libéraux, néo-démocrates, créditistes aussi bien que progressistes conservateurs. Le recours à de telles pratiques montre que quelque chose cloche dans le gouvernement actuel. Un gouvernement aussi faible que l'actuel mérite certainement d'être renversé, car jamais le Canada n'a connu de gouvernement plus faible que celui-ci. Allez en parler au peuple, il vous dira la même chose.

Monsieur l'Orateur, ce gouvernement n'a plus la confiance de la Chambre. Il n'a pas non plus la confiance du peuple. Il est temps pour eux de réparer leurs torts, de se présenter devant l'électorat et de s'en remettre à sa décision. C'est pourquoi j'appuierai l'amendement à la motion présentée devant la Chambre.

**M. Orange:** Puis-je poser une question à l'honorable député?

[M. Kindt.]

**M. Kindt:** Je répondrai à toutes les questions quand j'aurai terminé mes remarques, ce qui ne saurait tarder. Je le répète, on doit appuyer cette motion et renverser le gouvernement actuel à cause des méthodes utilisées par le premier ministre. Qu'on permette au peuple de choisir le gouvernement qu'il souhaite pour le pays. Le moment est venu, le terrain est préparé et le chemin a été tracé par les pratiques du premier ministre. C'est la seule décision logique au point où en est cette législation.

**M. Orange:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député qui vient de reprendre son siège? Dans son discours, il a laissé entendre que le pays est peut-être prêt pour des élections. J'aimerais savoir si c'est exactement ce qu'il a voulu dire—que, si cet amendement est adopté, nous devrions avoir des élections immédiates?

**M. Souham:** Si l'amendement est adopté, vous n'aurez rien à dire.

• (8.20 p.m.)

**M. Kindt:** Mon honorable collègue m'enlève les mots de la bouche. Je ne dis pas que nous devrions avoir des élections, mais c'est peut-être la seule façon de se débarrasser d'un gouvernement de ce genre, un gouvernement faible tel que celui qui est au pouvoir. Il existe peut-être d'autres possibilités, mais le dernier recours sera peut-être celui d'élections. Les gens sont fatigués des élections et le seul fait d'y penser m'inquiète. Cependant, les gens accepteraient plus facilement des élections que de tolérer d'autres bêtises et d'autres faiblesses de la part de ce gouvernement.

**M. Orange:** Permettez-moi de poser une question supplémentaire.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Le député a posé sa question. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a la parole.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Que le préopinant ne se méprenne pas si je m'écarte de sa ligne de pensée et tente d'établir, pour le reste du débat, un principe qui devrait régir—tous l'admettront, je pense, à la réflexion—notre examen d'une question aussi importante. Avec le chef de l'opposition (M. Diefenbaker), je compte parmi les plus anciens députés. Je croyais que la question posée l'autre jour par